

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Conseil d'administration du 22 janvier 2024 à 9h30 – Salle de séminaire - Ardennes

Relevé de décisions

Le Conseil d'administration dans sa formation complète est constitué de 25 membres. Le quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 13 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des enseignants-chercheurs			
Thomas Elefteriou (président) (MCF TPCAU)	x		
Perrine Belin (MCF TPCAU)		x	Pouvoir à T. Elefteriou
Jonathan Bruter (MCF VT)	x		
Pierre Chabard (MCF HCA, responsable des éditions de La Villette)	x		
Sylvain Ebode (MCF STA)	x		
Flavie Pinatel (MCF ATR)		x	Pouvoir à P. Chabard
Jodelle Zetlaoui-Leger (PR SHSA)	x		
Collège des ATS			
Samuel Bruna (responsable adjoint de la scolarité)	x		
Aurélie Fabijanec (service de la communication)	x		
Hervé Jezequel (responsable du pôle image)	x		
Manon Scotto (ingénieure de recherche chaires partenariales)	x		
Collège des étudiants			
Luca Alcalá	x		
Lucie Adam	x		
Louissette Coulibaly		x	
Camille Delaunay-Weibel		x	
Personnalités de droit			
Pierre Liscia (Conseil régional d'IDF)		x	
Émilie Bartolo (CROAIF)		x	
Michel Terré (Président D'Hesam Université)		x	
Sébastien Dulermo (Métropole du Grand Paris)		x	
Personnalités qualifiées			
Marion Cloarec-Simon (Consultante Filière bois construction)	x		
Laurent Ducourtieux (directeur des études Bi-cursus architecte-ingénieur à l'EIVP)	x		
Richard Galera (Vice-Présidente de l'établissement public territorial Est Ensemble en charge de la jeunesse et de l'enseignement supérieur et conseiller municipal de Montreuil)		x	
Adrien Paporello (Directeur de l'agence AIA Architectes et vice-président de l'association des architectes ingénieurs et ingénieurs architectes AAIIA)	x		
Jean-Sébastien Villefort (Professeur au CNAM et titulaire de la chaire de construction durable)		x	Pouvoir à L. Ducourtieux
Valérie Flicoteaux-Melling (Vice-présidente du CNOA, associée de l'agence 3+1 architectes, membre du collectif ECOTONE)		x	
Nombre de voix			
Invités permanents			
Caroline Lecourtois (Directrice)	x		
Vincentella de Comarmond (Directrice adjointe)	x		
Frédéric Sallet (Secrétaire Général)		x	
Tahar Zouzou (Responsable du Pôle juridique)	x		
Anaïs Campanaud (Pôle juridique)		x	
Philippe Chavanes, Président CPS et CFVE		x	
François Guéna, Vice-Président CPS et présidente CR		x	
Jérôme Candevan, Agent comptable	x		
Bernadette Nogue, Contrôleur budgétaire	x		
Katya Samardzic, Direction régionale des affaires culturelles d'IDF		x	
Recteur d'académie ou représentant		x	

Invité : Romain Guisti, Chargé de tutelle Ministère de la Culture

À l'ouverture de la séance, le Président constate que le nombre de voix est de 17 (14 présents + 3 pouvoirs).

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut dûment délibérer.

9h40 ouverture de la séance du conseil d'administration

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
	1	Approbation du CR du CA du 4.12.2023	Thomas Elefteriou	<i>RD du CA du 4.12.2023</i>
<p>Thomas Elefteriou soumet au vote le RD du CA du 4.12.2023 moyennant l'intégration des remarques faites par Mme B. Nogue le 4 décembre 2023 :</p> <p>« <i>Mme Bernadette Nogue après avoir rappelé que le solde budgétaire est désormais positif, indique que la situation est saine pour terminer l'exercice, en exprimant toutefois une réserve sur la capacité de l'organisme à engager les crédits inscrits en BR2 jusqu'à la fin de l'année.</i></p> <p><i>Elle précise toutefois que théoriquement, cela ne devrait pas poser de problème dans la mesure où à ce stade, l'ordonnateur devrait disposer d'une bonne visibilité. Elle indique qu'elle n'a donc pas d'objection du point de vue budgétaire et que le BR2 est soutenable</i> ».</p> <p>En l'absence d'autres demandes de modifications, le Président soumet le RD du CA du 04 décembre 2023 au vote</p> <p>Décision : Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le RD du CA du 4 décembre 2023</p> <p>Abstentions : 0 Nbre de votes pour : 17 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 17</p>				

Samuel Bruna arrive à 9h55 portant le nombre de voix à 18 (15 présents et 3 pouvoirs)

	2	Budgétaire : Adoption du Budget initial 2024	Caroline LECOURTOIS	<i>BI 2024 (liasse budgétaire) Note de l'ordonnateur Délibération BI 2024</i>
<p>Caroline Lecourtois présente le projet de budget initial 2024 qui a été élaboré en concertation avec les élus du CA lors du DOB du 8 janvier 2024. Les éléments présentés se réfèrent à la note ordonnateur.</p> <p>Bernadette Nogue rappelle tout d'abord la situation budgétaire de décembre 2023 et indique que des autorisations d'enveloppes ont été données le 26 décembre pour engager les dépenses incompressibles pour le fonctionnement de l'école (pour les dépenses de personnels de 320.000 euros, pour les dépenses de fonctionnements de 155.000 euros et les dépenses courantes de 667.000 euros).</p> <p>Sur le BI 2024, elle émet une réserve concernant les recettes, en l'absence de notification de la subvention pour charge de service public 2024 par la tutelle.</p> <p>S'agissant des dépenses, elle confirme la prise en compte des mesures salariales mises en œuvre en 2023. Elle remarque que les dépenses de fonctionnement sont en augmentation et prennent en compte la prise en charge du loyer du site des Ardennes en année pleine (hors franchise de loyer). Les investissements sont en hausse tant en AE qu'en CP.</p> <p>Elle termine en précisant que le solde budgétaire est déficitaire et qu'il en résulte une insuffisance d'autofinancement qui va peser sur les ratios (FR/Trésorerie).</p>				

Pour conclure, le budget est soutenable sur 2024 mais nécessitera un suivi précis et à terme, un soutien financier si la programmation des investissements se poursuivait dans la même dynamique.

Thomas Elefteriou remercie Caroline Lecourtois et Bernadette Nogue pour cette présentation. Il remercie également Jérôme Candevan, agent comptable, qui quitte notre établissement pour rejoindre l'INRAE et dont le travail a été fort profitable pour l'établissement.

Il précise que le budget initial 2024 présente un déficit structurel et pose clairement la question de la trajectoire financière de l'établissement pour les années futures. Il indique que la question des investissements mérite un suivi précis, notamment au regard des locaux vétustes de l'avenue de Flandre. Une démarche de mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) va être engagée avec les services, intégrant également un volet numérique sur lequel l'établissement est très en retard. Par ailleurs, un travail de bilan de d'évolution du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) va devoir être réalisé, intégrant le projet de relocalisation. Enfin, il souhaite qu'un point plus spécifique soit réalisé lors d'un prochain CA, sur l'utilisation des fonds de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) dans l'objectif d'une meilleure prise en compte de la vie étudiante.

Caroline Lecourtois précise que le nouveau budget prévoit une enveloppe de 325.000 euros pour les dépenses d'investissements et notamment pour des investissements numériques.

Manon Scott prend la parole au nom d'un certain nombre de collègues administratifs (services de la communication ; des relations internationales ; de l'organisation des formations, de la scolarité et de la vie étudiante ; de la recherche ; le pôle image, les éditions de la Villette) et de collègues enseignants-chercheurs (directions des laboratoires LET, AHTTEP, LAA, MAAP-MAACC, AMP ainsi que des chaires "Le logement demain" et EFFET), afin de souligner le rôle clé qu'a joué Jérôme Candevan auprès des différents services, précisément pour les accompagner dans la préparation des éléments budgétaires.

À cet égard, de nombreux agents et personnalités de l'école m'ont confié leur reconnaissance pour le travail accompli par Jérôme Candevan, et qu'il paraît, à tous, important de le signifier aujourd'hui en séance.

Il n'a pas été difficile de faire la synthèse de ces différents propos, tous unanimes quant à la qualité de son travail et de son attitude à l'égard des personnels. Parmi tous les témoignages, il est chaque fois ressorti :

- les qualités pédagogiques de Jérôme Candevan, capable de dialoguer avec tous, et ce peu importe notre niveau de compréhension de ces éléments budgétaires
- sa capacité à nous aider à trouver des solutions, sans bloquer ou entraver systématiquement nos hypothèses, apte à être conciliant quand la situation ou les urgences l'exigeaient
- son agilité et sa réactivité, pour nous permettre de mener à bien nos projets, et dans les temps
- son écoute et sa disponibilité hors-norme
- sa connaissance fine de l'école, de ses personnels et de son fonctionnement, inspirant une totale confiance des agents envers lui, et réciproquement
- enfin, un sens aigu du collectif.

Pour toutes ces raisons, nous tenions, collectivement - services administratifs et équipes de recherche - à le remercier chaleureusement de son aide.

Nous ne pouvons que souhaiter maintenir un tel niveau d'exigence dans la préparation budgétaire que celui auquel nous sommes parvenus, tous ensemble, aujourd'hui ; et aspirer à trouver, pour la suite, même engagement, rigueur et bienveillance que ceux de Jérôme Candevan.

M. Jérôme Candevan prend la parole et remercie l'ensemble de l'assistance de la confiance qui lui est accordée.

Valerie Flicoteaux-Melling précise que le budget initial 2024 présente un déficit structurel et pour remédier à cet état de fait, un dialogue avec la tutelle doit se faire afin d'augmenter la subvention pour maintenir l'école à un même niveau d'exigence et d'enseignement.

Pour Bernadette Nogue, il n'y a pas que le levier des subventions pour maîtriser le déficit mais aussi celui de la maîtrise des dépenses.

Pierre Chabard indique que la question de la maîtrise des dépenses ne doit pas être le principe cardinal de la gestion de l'école et qu'il faut faire le constat que l'école n'a plus de marge de manœuvre et cela est criant notamment par comparaison avec les établissements à l'international.

Thomas Elefteriou soumet au vote le Budget Initial 2024

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

la Directrice entendue,
le Contrôleur budgétaire entendu,

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

AUTORISATION D'EMPLOIS

- Plafond d'emplois de l'organisme =
85 ETPT (sous plafond LFI)

+

20 ETPT (hors plafond LFI)

=

105 ETPT (plafond de l'organisme)

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

- Dépenses en AE = 7 611 740 € dont :

Enveloppe de personnel : 3 661 740 €

Enveloppe de fonctionnement : 3 063 992 €

Enveloppe d'investissement : 886 067 €

- Dépenses en CP = 9 911 917 € dont :

Enveloppe de personnel : 3 661 740 €

Enveloppe de fonctionnement : 5 114 271 €

Enveloppe d'investissement : 1 135 906 €

- Recettes : 8 688 224 €

- Solde budgétaire : - 1 223 693 €

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- Variation de la trésorerie : - 1 223 693 €

- Résultat prévisionnel : - 792 076 €

- Insuffisance d'autofinancement : 412 787 €

- Prélèvement au fonds de roulement : 1 223 693 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le Budget Initial 2024

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

Caroline Lecourtois remercie les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce budget initial 2024.

	3	Immobilier Avis concernant le protocole transactionnel ENSAPLV-ICADE	Thomas Elefteriou Caroline Lecourtois	<i>Protocole transactionnel</i>
--	----------	--	--	-------------------------------------

Caroline Lecourtois présente le protocole transactionnel ENSAPLV-ICADE.

Le protocole a pour objet de clôturer définitivement le différend survenu entre l'établissement et Icade, s'agissant du remboursement d'indemnités versées à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 14 décembre 2022 lors de la fin du bail et de la libération des locaux de Cambrai.

Jérôme Candevan précise que ce protocole a été fait sous la supervision du ministère de l'économie et des finances. Le protocole sera transmis à Mme Bernadette Nogue pour avis préalable.

Thomas Elefteriou soumet au vote l'autorisation de signer le protocole transactionnel sous réserve de l'avis du contrôleur budgétaire régional Mme Bernadette Nogue

Décision :

Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'autorisation de signer le protocole transactionnel

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

	4	Formation <ul style="list-style-type: none"> • Archi-Folies : avis concernant la couverture assurantielle proposée par la MAF • DPRAUG : avis sur l'augmentation du tarif entreprise • Présentation et avis concernant le Bachelor CARE 	Caroline Lecourtois Vincentella De Comarmond Anne D'Orazio	<i>Proposition de couverture assurantielle proposée par la MAF</i>
--	----------	--	--	--

• **Archi-Folies : avis concernant la couverture assurantielle proposée par la MAF :**

Caroline Lecourtois présente l'objet du contrat d'assurance d'Archi-Folies proposé par la MAF pour l'ensemble des ENSAS dans le cadre de la mise en place du pavillon sur le parc de la Villette. La MAF, mécène de ce pavillon (construction, conception, montage) qui sera monté sur un site externe à l'établissement sera alors en capacité d'assurer l'opération.

Sylvain Ebode présente un point d'étape du projet Archi-Folies et précise que celui-ci avance selon le planning prévu et que la fabrication devrait avoir lieu fin février.

Thomas Elefteriou soumet au vote le contrat d'assurance de la MAF

Décision : Les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le contrat d'assurance MAF

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

• **DPRAUG : avis sur l'augmentation du tarif entreprise**

Thomas Elefteriou informe le CA du report du point initialement prévu relatif à la formation DPRAUG

Jodel Zetlaoui-Leger précise que ce point sera présenté lors d'un prochain CA

Présentation et avis concernant le Bachelor CARE

Anne D'Orazio présente le projet du Bachelor CARE qui sera déposé auprès de l'Hceres avec l'ensemble des dossiers formations de l'ENSAPLV. Ce Bachelor CARE, « Conseiller & Accompagner à la Rénovation Ecologique, au service du patrimoine bâti » a été développé suite à l'appel à projet PIA3 avec Hesam et est piloté par la Chaire « Le Logement demain. Il s'agit d'élaborer une nouvelle formation de niveau BAC+3 (niveau 6) en alternance qui vise à former des techniciens en capacité de coordonner et d'accompagner le passage à l'acte des objectifs publics de rénovation énergétique du patrimoine bâti résidentiel et tertiaire. Cette formation vise à acquérir des compétences à la croisée de trois expertises : techniques (architecturales et énergétiques), sociales et territoriales. Pour exemple, l'Etat porte un objectif à 2025, de rénover 500 000 logements / an considéré comme des passoires énergétiques.

Marion Cloarec-Simon remarque que le Bachelor CARE peut être facilement mis en place pour la formation initiale mais que si l'établissement souhaite proposer dès la rentrée 2024-2025 des modules dans le cadre de la formation continue, il conviendrait d'élaborer une stratégie de communication pour en assurer la publicité auprès des publics potentiels.

Anne D'Orazio précise que l'on est dans la phase de lancement et qu'on se contente dans un premier temps de répondre aux organismes partenaires. Dans un deuxième temps on pourrait avoir une stratégie plus globale de communication.

Caroline Lecourtois indique que l'école adhère à l'association des organismes de la formation continue des architectes (REFC'A).

Thomas Elefteriou soumet au vote la mise en place du Bachelor CARE.

Le CA vote pour la mise en place du Bachelor CARE à l'unanimité.

Abstentions : 0

Nbre de votes pour : 18

Nbre de votes contre : 0

Nbre de votants : 18

	5	<p>Institution : Information concernant la fin d'HESAM Université et transfert du projet Urban IMPRINT et Excellence</p> <p>HCERES : information sur le retour de l'auto-évaluation Présentation de la liste des conventions signées en 2023</p>	<p>Caroline LECOURTOIS Anne D'Orazio</p>	Liste des conventions
--	---	--	--	-----------------------

Anne D'Orazio informe le CA que la volonté du ministère est que les établissements d'enseignements supérieurs se fédèrent autour des EPE (établissements expérimentaux) et des CCT (contrat de coopération territorial).

La fin d'HESAM Université est prévue pour début février (3.02.2024) et fait tomber de facto les instances (CA) plus toutes les équipes)

Un décret de dissolution va être publié et une administration provisoire va être nommée, les projets en cours seront répartis entre les trois établissements publics (CNAM, ENSAM et ENSAPLV).

Le programme PIA4 dit « Confluence » dont nous sommes lauréats et dont le porteur est le CNAM tourne autour de 3 axes :

- Le premier se nomme ArchiTrajectoire. Il vise à poursuivre les travaux sur la question de la trajectoire professionnelle des étudiants en architecture et la diversification des pratiques métiers. Il est piloté par Véronique BIAU.
- Le deuxième, en coopération avec chaire EFF&T, s'intéresse à la question de lieux hybrides. Il sera piloté par Elise Macaire pour l'ENSAPLV et vise à travailler sur des pédagogies coordonnées avec les acteurs sociaux économiques des territoires et des pratiques d'expérimentations.
- Le troisième qui se nomme PACT pour plateforme d'action de coopération territoriale vise à mettre en place un outil à destination des pratiques pédagogiques de l'établissement et des collectivités locales dans le cadre d'un dialogue territorial entre espaces de formations et collectivités. Le budget global est de 1.074.000 euros pour la villette sur 9 ans avec un dispositif ANR.

Nous récupérerons également un projet Erasmus+ Urban ImPrint dont l'objectif est de favoriser la coopération entre les universités et les acteurs publics afin de relever les défis territoriaux qui sont identifiés par l'agenda urbain européen autour de trois axes qui sont la transition énergétique, le changement climatique et la transition numérique et cela avec 6 établissements partenaires. Le programme est de 24 mois et s'élève à 41.000 euros.

Pierre Chabard prend la parole pour préciser que l'intégration dans un EPE fait débats dans les autres écoles.

Jonathan Bruter s'interroge sur la manière d'avancer sur les nouveaux projets et de s'inscrire dans les projets existants.

Caroline Lecourtois précise que s'agissant des projets actés comme Confluence, les équipes de recherches sont constituées mais pour les nouveaux projets, la question se pose de savoir, selon les thématiques, qui peut les porter : il est nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour réfléchir aux orientations à venir de l'établissement.

Thomas Elefteriou rappelle la procédure pour les propositions de nouveaux projets de formation qui doivent s'inscrire dans la stratégie globale de l'établissement.

le circuit de validation pour cette proposition :

- 1/ avis de la direction sur la proposition de partenariat : cela nécessite de fournir une note d'intention du projet de formation
- 2/ instruction de la demande en CA, sur la base de la note d'intention du projet de formation, afin de s'assurer que celle-ci s'inscrit bien dans la stratégie de l'offre de formation de l'école et que celle-ci est compatible avec les moyens de l'établissement.
- 3/ Présentation de la proposition de partenariat à la CFVE
- 4/ En cas d'accord positif, rédaction et/ou étude de la proposition de convention par le service juridique
- 5/ Présentation et vote du CA
- 6/ Signature le cas échéant de la convention par la direction

Il poursuit en abordant le sujet du suivi des conventions en présentant le tableau en annexe retraçant l'ensemble des conventions signées par l'établissement. Il précise qu'il y a eu un travail considérable, en effet, l'établissement a traité 134 conventions durant l'année 2023.

	6	Questions diverses		<i>Motion loi immigration</i>
-				
<p>Thomas Elefteriou présente une motion concernant la loi immigration votée le 19 décembre 2023 qui prévoit que les étudiants étrangers accueillis en France versent une caution "retour" à l'État afin de recevoir leur carte de séjour. Cette motion réaffirme le souhait de l'école de permettre l'accès aux études supérieures au plus grand nombre sans restriction de provenance géographique et émet la plus grande réserve sur ce dispositif de cautionnement.</p> <p>Il propose cette motion au vote du CA. Le CA vote à l'unanimité pour l'adoption de cette motion sur la loi immigration. Abstentions : 0 Nbre de votes pour : 18 Nbre de votes contre : 0 Nbre de votants : 18</p>				

Thomas Elefteriou remercie l'ensemble des administrateurs et invités permanents pour leur engagement dans cette instance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil d'administration lève la séance à 11h45

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 6 mars 2024

Le Président,
Thomas Elefteriou